



MAIRIE DE DREUX
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 19 MAI 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le neuf mai deux mil seize, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. HAMEL, maire.

Présents : M. HAMEL, Maire ; M. HOMPS, Mme M'FADDEL NTIDAM, M. LE DORVEN, Mme PHILIPPE, M. POISSON, Mme ROMEZIN, M. ROSSION, Mme LHOMME, M. HIRTI, M. CHAKKAR, adjoints ; M. MAISONS, M. LEMARE, M. JONNIER, M. GABRIELLI, M. DERBALI, Mme GUERIN, Mme BAFFET, Mme KARADERE, Mme GUILLOT MARECHAL, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M. ALIM, M. LEROUX, M. SOUNI, Mme WILLEMIN, Mme IMERRADEN, Mme BARBE, M. MAGER MAURY, Mme DEPECHER BOULLAIS, Mme MAUPAS RABINE, M. GAMBUTO, M. BONNEVALLE, M. GLADCZAK, conseillers municipaux.

Excusés : Mme de LA GIRODAY, Mme MARTIN, M. LE BARBEY, M. TOUAZI qui, conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont désigné respectivement comme mandataire M. LE DORVEN, Mme KARADERE, Mme IMERRADEN, M. BONNEVALLE.

Excusée : Mme MAUBOUSSIN.

Absente : Mme CARCEL.

Monsieur SOUNI est désigné secrétaire de séance.

Le Maire

⇒ rend compte des décisions prises en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal

⇒ approuve

- le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 17 décembre 2015 **(unanimité)**
- les modifications du règlement intérieur du conseil municipal **(majorité des voix)**
- l'ajustement de l'état des emplois ville **(unanimité)**
- l'octroi d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à deux mois **(unanimité)**
- l'adhésion de la ville à l'association des villes pour la propreté urbaine **(unanimité)**
- l'acquisition d'immeuble 121 avenue du Général Leclerc **(unanimité)**
- les acquisitions foncières avenue du Général Sarrail – rue Hoche **(unanimité)**
- la cession d'immeuble 69 rue Saint Thibault **(majorité des voix)**
- la cession d'immeuble rue Célestin Freinet **(unanimité)**
- l'application du taux réduit de TVA pour le lot 22 du lotissement du hameau de Malerne **(unanimité)**

(unanimité)

- la dénomination de la rue des Vergers **(unanimité)**
- la dénomination de la rue Montaigne **(unanimité)**
- la dénomination de la rue Charles Péguy **(unanimité)**
- la réforme de biens **(unanimité)**
- l'annexe financière n° 1 du contrat de villes 2016 **(unanimité)**
- le règlement intérieur des bibliothèques des Bâtes et Dunant Kennedy **(unanimité)**
- les tarifs pour le campus **(unanimité)**
- la durée d'amortissement des subventions d'équipement **(unanimité)**

⇒ donne un avis favorable

- à la démolition des logements 30-32 boulevard de l'Europe **(unanimité)**
- au tracé proposé par l'Etat, sous réserve de quelques propositions, pour l'aménagement des routes nationales 12 et 154 par mise en concession **(majorité des voix)**

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer

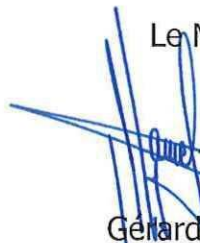
- les conventions de mise à disposition de tablettes numériques **(unanimité)**
- la convention pour le diagnostic archéologique du site Esmerly Caron **(unanimité)**
- l'avenant n° 1 à la convention signée avec le Cercle Laïque **(unanimité)**

- l'avenant n° 2 à la convention signée avec le Dac hand ball **(unanimité)**
- la convention de financement d'un contrat d'avenir avec l'association club sportif Dreux football **(unanimité)**
- l'avenant n° 1 à la convention signée avec le football club drouais **(unanimité)**
- la convention de financement avec l'association sportive automobile Beauce **(unanimité)**
- la convention relative au fonds de soutien aux collectivités locales **(unanimité)**

⇒ garantit un emprunt de 2 500 000 € de la SCIC le foyer d'Eure et Loir **(unanimité)**

VU pour être affiché le 20 mai 2016 conformément aux dispositions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Gérard HAMEK

